

---

## Histoire du catholicisme moderne

Olivier Christin

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/asr/4576>

DOI : [10.4000/asr.4576](https://doi.org/10.4000/asr.4576)

ISSN : 1969-6329

### Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2023

Pagination : 477-480

ISBN : 978-2909036-51-9

ISSN : 0183-7478

### Référence électronique

Olivier Christin, « Histoire du catholicisme moderne », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses* [En ligne], 130 | 2023, mis en ligne le 31 juillet 2023, consulté le 03 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/asr/4576> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/asr.4576>

---



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

## *Histoire du catholicisme moderne*

Olivier CHRISTIN

Directeur d'études

AU cours de l'année, le séminaire a porté sur les disputes religieuses de la première modernité (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles) et plus précisément sur la diversité et l'évolution des formes qu'elles peuvent revêtir. Le sujet a fait l'objet de très nombreuses études au cours des dernières décennies de la part d'historiens des conflits confessionnels, de théologiens ou d'historiens de la théologie, d'historiens du livre ou de spécialistes de la rhétorique. Les sources, notamment imprimées, ont également fait l'objet de recensements systématiques, comme ceux de Louis Desgraves, d'Émile Kappler ou de Véronique Castagnet pour la France.

Il a donc semblé possible de partir de ces acquis et de ces corpus importants pour aborder un aspect particulier des disputes, conférences, controverses et autres colloques de religion, souvent négligé ou tenu pour négligeable, alors même que les sources pour l'aborder existent et qu'elles permettent de saisir quelques-unes des mutations qui affectent les confrontations intellectuelles dans le champ religieux. Il s'agit de la question des formes de la dispute, y compris dans ses aspects les plus concrets. Y a-t-il confrontation physique des adversaires, débat public dans lequel les orateurs s'affrontent ? Les échanges sont-ils pris en note et par qui ? Font-ils l'objet d'un procès-verbal et celui-ci sert-il ensuite de base pour d'éventuelles publications ? Dans quelle langue et avec quelles règles les adversaires débattent-ils ? Peuvent-ils s'interrompre, se menacer, faire intervenir le public, citer des textes et notamment celui de la Bible ? Dans quelle version et à quelle condition ? Comment les orateurs sont-ils disposés ? Assis à la même table ? Debout ? Face au magistrat, au Grand ou au Prince qui organise la conférence ?

Le séminaire a montré que ces questions sont tout sauf indifférentes aux protagonistes et que nombre de disputes sont marquées par d'âpres discussions sur les règles de la dispute. C'est le cas de la conférence d'Annonay au début du xvii<sup>e</sup> siècle, qui ne commence qu'une fois que ses protagonistes s'accordent sur la manière dont ils doivent s'affronter.

Les travaux du séminaire ont aussi montré qu'une partie des dispositifs typographiques des écrits de controverse du xvi<sup>e</sup> siècle ne se comprend qu'en relation étroite avec les formes de la dispute en face-à-face. L'usage de la double page, qui permet d'opposer la vraie et la fausse Église, le poison hérétique ou papiste et son antidote, le recours aux colonnes ou aux dialogues fictifs qui vont se succéder les interventions, la multiplication des images qui représentent des disputes

asymétriques entre clercs et laïcs reproduisent ainsi dans l'espace du livre ou du placard les luttes et les négociations qui caractérisent les conférences publiques. Le séminaire s'est ainsi longuement arrêté sur deux exemples connus : la feuille volante allemande illustrées par Erhard Schoen (1530) mettant en scène la dispute d'un moine et d'un chrétien (ce qui suggère que le moine n'est pas véritablement chrétien)<sup>1</sup> et les ouvrages désormais attribués à Calvin (*Advertissement sur la censure qu'ont faite les bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent hérétiques* et *Les articles de la Sacrée Faculté de théologie de Paris (...) Avec le remede contre le poison*)<sup>2</sup>.

Mais au-delà de la mise en page, la controverse des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles et la place importante qu'y prend la transcription des disputes publiques impriment rapidement un certain nombre de changements dans les écrits, sur lesquels le séminaire s'est penché. Nous nous sommes ainsi penchés sur la question des notes et des références infra-paginales ou marginales, mais aussi sur celle, qui lui est évidemment liée, de la forme et de la précision des citations. Les adversaires se citent-ils et surtout se citent-ils correctement ? Ont-ils tendance à falsifier les propos de leurs opposants, à les caricaturer ou à les falsifier, pour les rendre plus facilement réfutables, opérant par là dans une forme de stratégie de l'épouvantail ? C'est l'un des ressorts de la critique calvinienne de sa condamnation par la Faculté de théologie de l'Université de Paris : les docteurs parisiens lui attribuent des propos et des écrits qui ne sont pas les siens ; ils témoignent de leur paresse et de leur incompetence ; ils ne sont pas capables de discuter sérieusement de textes qu'au fond ils ne comprennent pas ; ils s'arrogent pourtant le monopole de l'interprétation de la Bible. Une attention particulière a été accordée aux traités du jésuite François Veron, qui assurait avoir inventé une méthode infaillible pour réfuter les hérétiques : ils constituent un bon exemple des pratiques de l'érudition critique mises au service de la controverse.



Dans un deuxième temps, le séminaire s'est attaché à une grande controverse de la fin du XVII<sup>e</sup> et des débuts du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui porte au jour des pratiques, des dispositifs, des configurations d'acteurs et de réseaux en nette rupture, à première vue, avec les disputes religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit des débats entre exégètes, théologiens, prédicateurs et moralistes autour de la question de la consommation de la viande et plus précisément autour du régime d'Adam et Ève. Mangeaient-ils ou non de la chair ? Faut-il attendre la Chute ou, plus tard encore, le Déluge et la sortie de l'Arche ? Comment interpréter les différents passages de *Genèse* qui pouvaient

- 
1. *Unterscheyd eins Münchs und eins Christen* (ca. 1530)
  2. *Advertissement sur la censure qu'ont faite les bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent hérétiques*, Genève, 1544 ; *Les articles de la Sacrée Faculté de théologie de Paris (...) Avec le remede contre la poison*, Genève, 1544. Voir F. M. Higman, « Un pamphlet de Calvin restitué à son auteur, I », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 60<sup>e</sup> année n° 2 (avril-juin 1980), p. 167-180.

être mobilisés ici et en faire les fondements d'une justification ou d'une critique des pratiques catholiques du jeûne ? La querelle mobilise des centaines d'auteurs, y compris le célèbre Nicolas Delamare, auteur du premier grand traité de police, qui ouvre son chapitre sur la réglementation des boucheries par une longue référence au régime alimentaire des habitants de l'Éden<sup>3</sup>. Deux grands textes ont été privilégiés ici : le *Hierozoicon* de Samuel Bochart (qui penche pour la consommation de viande dans l'Éden) et les commentaires de Dom Calmet, qui réfute Bochart<sup>4</sup>.

L'un des points que l'enquête a révélés concerne la place importante prise dans cette controverse savante et religieuse par des médecins, comme Philippe Hecquet ou Jean Astruc. Ceux-ci sont en fait engagés dans une querelle spécifique, sur la nature de la digestion et le rôle de l'estomac. La digestion est-elle une « trituration » ou une « coction » ? Mais pour fonder leurs positions respectives, ils ne peuvent éviter de se demander si l'homme a bien les organes pour digérer sans difficulté la viande. Ils vont donc chercher des preuves de leurs assertions dans le régime d'Adam et Ève. Le travail sur les textes (et sur l'abondante bibliographie consacrée à la querelle savante) a montré que tout en poursuivant des objectifs religieux – ou en disant le faire – ces médecins, chirurgiens, naturalistes, apportent dans la controverse de nouveaux arguments et de nouvelles manières de construire ce qui fait autorité : la référence, bien sûr, mais aussi désormais l'expérience, la preuve expérimentale, l'observation.

Entamé comme une querelle confessionnelle et exégétique, le débat se coule donc rapidement dans les formes nouvelles de la controverse savante ouverte, dans laquelle les journaux et les Académies jouent un rôle important.

Les travaux du séminaire seront publiés en avril 2023, sous la forme d'un livre coécrit avec Guillaume Alonge (université de Turin) aux éditions Anarchasis<sup>5</sup>.

- 
3. *Traité de la Police* : le volume 2 reçoit en 1722 une annexe consacrée aux viandes.
  4. S. Bochart, *Hierozoïcon, sive Bipertitum opus de animalibus Sacrae Scripturae* Londres, 1663 ; Augustin Calmet, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'ancien et du nouveau testament: La Genèse*, Paris 1715.
  5. G. Alonge et O. Christin, *Adam et Ève, le Paradis, la viande et les légumes*, Toulouse 2023.

